

Direction départementale des territoires

Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral n° PN-2024-12 fixant les seuils prévus aux articles L. 124-5, L. 124-6, L. 342-1 ET R. 141-24 du code forestier modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2023

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public de cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 23 février 2024 au 18 mars 2024**.

Cet acte administratif fixe :

- les seuils prévus aux articles L. 124-5, L. 124-6, L. 342-1 ET R. 141-24 du code forestier ;

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation seront :

 publiées sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne:

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques> ;

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env-pn@aisne.gouv.fr

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **18 mars 2024**.

LAON, le 23 février 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

